



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

miel

Question écrite n° 23354

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la consommation de miel en France. Selon des chiffres récents, elle atteindrait les 40 000 tonnes par an, alors que la production tourne aux alentours des 25 000 tonnes. De ce fait, il l'interroge sur les mesures éventuelles que le Gouvernement entend prendre afin de développer davantage ce secteur apicole qui, comme nous le constatons, bénéficie d'une forte demande.

Texte de la réponse

Bien que la consommation de miel progresse dans notre pays, la production est en phase décroissante depuis plusieurs années. Cette évolution s'explique notamment par les difficultés auxquelles est confrontée la filière apicole, qui subit depuis quelques années des phénomènes de forte dépopulation des ruchers. Pour préserver le potentiel de production français, le ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales a mis en oeuvre plusieurs mesures en faveur des apiculteurs. Depuis 1998, cette filière bénéficie, dans le cadre du règlement (CE) n° 1221/97 du Conseil, d'aides cofinancées par l'Union européenne. Cette année, afin de soutenir les apiculteurs les plus touchés par ce phénomène de dépopulation des ruchers, le ministre de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales a décidé la mise en place d'une aide à la reconstitution de cheptels. La France a mis en oeuvre également d'autres mesures qui vont au-delà du cadre strict de ce règlement. Il s'agit notamment de : la mise en place d'un réseau sanitaire de surveillance des troubles de l'abeille sur l'ensemble des départements français ; la mise en place de conditions sanitaires strictes d'importation et d'échange des essaims d'abeilles afin de prévenir l'introduction de parasites et de virus ; la mise en place d'un dispositif permettant la sécurisation de l'usage du médicament vétérinaire dans la filière apicole et des conditions strictes d'utilisation des mélanges de pesticides avec l'élaboration et la diffusion d'une liste positive de mélanges autorisés ; la création d'un institut technique de l'apiculture. De plus, dans l'attente des résultats des recherches en cours relatives à l'évaluation des éventuels effets toxiques de certains traitements phytosanitaires, la suspension de l'utilisation du gauchio sur les semences de tournesol a été prolongée de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23354

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6150

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 286